Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Transports publics régionaux : une offre enrichie

Le 15 décembre 2002, les nouveaux horaires des transports publics entreront en vigueur. A la demande du Canton, l'offre du trafic régional a été enrichie par quatre grandes nouveautés : la création de quatre nouvelles zones PubliCar (C?ur de la Côte, Orbe, Payerne et Avenches), la mise en vigueur d'une entente tarifaire pour les usagers des tl, du LEB et des cars postaux du Gros-de-Vaud et du Jorat, le développement du service " pyjama " et la création d'une ligne de bus entre Bex et Monthey.

Depuis 1996, les cantons ont la responsabilité d'organiser le trafic régional des transports publics. A cette fin, ils commandent des prestations de service public aux compagnies. Les transports publics régionaux coûtent environ 140 millions de francs dans notre canton. La Confédération prend en charge 2/3 de la facture ; le tiers restant est réparti entre l'Etat (70%) et les communes (30%).

Les horaires qui entreront en vigueur le 15 décembre ne connaîtront pas de grands chamboulements dans le trafic national, régional et local ; ceux-ci sont attendus pour décembre 2004. Toutefois, en réponse aux demandes formulées dans les régions, le Département des infrastructures a décidé d'introduire quatre nouvelles offres importantes :

1. PubliCar desservira quatre nouvelles zones, soit les districts d'Avenches, de Payerne et d'Orbe et le C?ur de la Côte (périmètre Gimel-Allaman-Gland-Bassins). Ce bus circulant à la demande, en dehors des heures de pointe, est bien adapté aux régions rurales à faible demande de transport. Désormais environ 260 communes vaudoises bénéficieront de cette offre. La réorganisation des dessertes des zones rurales est ainsi achevée.

2. L'entente tarifaire concernant les lignes des tl, du LEB et des 13 lignes de cars postaux du Gros-de-Vaud et du Jorat entrera en vigueur. Elle permettra à tous les usagers de ces transports publics de ne plus prendre qu'un billet ou qu'un

abonnement, quels que soient leurs parcours et le nombre de compagnies utilisées. Le coût de cette entente est estimé à 768'000 francs.

3. L'offre " pyjama " se développe : en complément aux bus et trains " pyjama " existants, un train circulera entre Lausanne et Palézieux (départ à 1h15) avec correspondance avec le PubliCar pour la zone Oron. Les tarifs des services " pyjama " seront harmoni-sés à ceux d'autres offres spéciales (Taxibus et PubliCar).

4. Une ligne de bus entre Bex et Monthey est introduite : elle permettra de relier ces deux villes du Chablais en 15-20 minutes, au lieu des 45-60 minutes actuelles. Son coût, estimé à 150'000 francs, sera réparti entre les cantons de Vaud (2/3) et du Valais (1/3).

Une communication spécifique sur ces nouveautés sera fournie aux usagers en temps utiles.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 03 octobre 2002

M. Philippe Biéler, chef du Département des infrastructures, tél. 021 / 316 70 01 M. Vincent Krayenbühl, chef du Service des transports, tél. 021 / 316 73 70 Le dossier de presse est disponible sur le site www.dinf.vd.ch/actualites